

catégories, l'exécution des mesures d'hygiène et de salubrité indispensables, l'introduction du travail et l'organisation du personnel préposé à la surveillance et à l'administration des diverses maisons.

38. Au fur et à mesure de l'érection de nouvelles prisons ou de l'appropriation de prisons existantes, le Gouvernement désigne les détenus ou les catégories de détenus qui y seront soumis au régime cellulaire, en tenant compte à cet effet de leurs antécédents, de la nature de leurs offenses, de la nature et de la durée des condamnations et de toutes autres circonstances qui paraîtront susceptibles d'être prises en considération.

39. Lorsque les condamnés sont soumis au régime de la séparation, la durée des peines sera réduite dans les proportions suivantes :

- Des 3/12, pour la 1<sup>re</sup> année ;
- Des 4/12, pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années ;
- Des 5/12, pour les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années ;
- Des 6/12, pour les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années ;
- Des 7/12, pour les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> années ;
- Des 8/12, pour les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> années ;
- Des 9/12, pour les 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> années.

La réduction se calculera sur le nombre des jours de la peine ; elle ne s'opérera pas sur le premier mois de la peine, ni sur les excédents de jours qui ne donneraient pas lieu à une diminution d'un jour entier.

La réduction sur les peines prononcées pour une partie de l'année se fera d'après la proportion établie pour l'année à laquelle cette partie appartient.

La réduction sera la même, que le condamné ait été soumis au régime de la séparation d'une manière continue ou par intervalles, mais en ne tenant compte pour la réduction que des années expiées sous ce régime.

Les condamnés à la peine perpétuelle ne pourront être contraints à subir le régime de la séparation que pendant les dix premières années de leur captivité.

40. Le Gouvernement soumet tous les trois ans à la Chambre des députés un rapport sur les progrès de la réforme pénitentiaire et sur les résultats obtenus pendant la période écoulée.

J. STEVENS,

*chargé de l'organisation des Prisons helléniques.*

## LA STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

DU

ROYAUME DE PRUSSE EN 1884-1885 ET 1885-1886.

La dernière statistique pénitentiaire de la Prusse que nous ayons analysée est celle qui s'applique à l'exercice 1883-1884 (1). Nous nous proposons aujourd'hui de résumer les données fournies par les deux statistiques qui embrassent les exercices 1884-1885 et 1885-1886.

Le nombre total des individus détenus en Prusse était de 29.117 (24.924 hommes et 4.193 femmes) au 1<sup>er</sup> avril 1884. Ont été incarcérés, du 1<sup>er</sup> avril 1884 au 1<sup>er</sup> avril 1885, 96.409 individus (70.679 hommes et 25.730 femmes). Ont été libérés, pendant le même espace de temps, 96.983 détenus (71.224 hommes et 25.759 femmes).

Le chiffre total des individus détenus le 1<sup>er</sup> avril 1885 s'élevait, en conséquence, à 28.543 (24.379 hommes et 4.164 femmes). Il s'était donc produit, d'une année à l'autre, une diminution de 574 individus sur le nombre total des détenus, soit d'un peu moins de 2 0/0.

Une diminution analogue (d'un peu plus de 2 0/0) se produisit pendant l'exercice suivant. En effet, le nombre des individus incarcérés du 1<sup>er</sup> avril 1885 au 1<sup>er</sup> avril 1886 a été de 100.795 (76.481 hommes et 24.314 femmes), et le nombre des individus libérés pendant le même espace de temps, de 100.419 (76.823 hommes et 24.596 femmes), ce qui réduisait à 27.919 (24.037 hommes et 3.882 femmes) le chiffre total des individus détenus le 1<sup>er</sup> avril 1886.

Le nombre total des détenus qui ont passé par les établissements pénitentiaires du royaume de Prusse a été :

1<sup>o</sup> Du 1<sup>er</sup> avril 1884 au 1<sup>er</sup> avril 1885, — de 125.526 (95.603 hommes et 29.923 femmes), soit 5.480 détenus de moins que pendant les douze mois précédents ;

(1) V. le *Bulletin*, 9<sup>e</sup> année, p. 868 et suiv.

2° Du 1<sup>er</sup> avril 1885 au 1<sup>er</sup> avril 1886, — de 129.938 (100.860 hommes et 28.478 femmes), soit 3.812 détenus de plus que pendant l'année précédente.

Le chiffre total des journées de détention a été :

1° Pour le premier des deux exercices dont nous analysons la statistique, de 10.324.660, soit 321.121 de moins que pendant les douze mois précédents ;

2° Pour le second de ces exercices, de 10.115.053, soit 209.608 de moins que pendant le premier.

La moyenne quotidienne a été :

1° Pour la première période, de 28.287, soit 800 de moins qu'en 1883-1884 ;

2° Pour la deuxième période, de 27.697, soit 590 de moins qu'en 1884-1885.

La diminution dans le nombre des détenus, qui avait été d'environ 12 0/0 pendant l'exercice 1883-1884, s'est abaissée à environ 4 0/0 pendant l'exercice suivant, et 3 0/0 seulement pendant l'exercice 1885-1886. La proportion décroissante qui avait commencé à se manifester il y a quelques années, et qui avait atteint son maximum d'intensité pendant l'exercice 1883-1884, continue de se produire ; mais sa marche est visiblement ralentie.

La proportion des réclusionnaires au chiffre total de la population, qui avait suivi une marche ascendante depuis 1875 jusqu'à l'exercice 1881-1882 inclusivement, sauf une légère décroissance en 1879-1880, s'est abaissée régulièrement pendant les quatre derniers exercices sur lesquels porte la statistique : elle était de 3,4886 0/0 en 1881-1882, de 3,1381 0/0 en 1882-1883, et s'élevait à 2,9180 0/0 en 1883-1884 ; elle n'a plus été que de 2,8704 0/0 en 1884-1885, et de 2,6795 0/0 en 1885-1886. Mais cette proportion, qui est fournie par le mouvement général des maisons de réclusion, est loin d'être la même pour les diverses catégories de crimes : c'est ainsi que, pendant le dernier exercice (1885-1886), la proportion des rébellions violentes s'est accrue de 63 0/0 ; celle des meurtres, de 34 0/0 ; celle des viols, de 31 0/0 ; celle des avortements, de 29 0/0 ; et qu'en revanche il s'est produit une diminution de 54 0/0 dans la proportion des vols simples, de 29 0/0 dans celle des vols qualifiés, et de 18 0/0 dans celle des assassinats.

Dans le même ordre d'idées, la statistique *criminelle* de l'empire d'Allemagne, qui a été publiée au mois de septembre 1886, et qui contient le chiffre des condamnations prononcées de 1882 à 1885

par les diverses juridictions de l'empire, fournit des éléments de comparaison qui ne manquent pas d'intérêt.

Pendant ces quatre années, le nombre des individus condamnés pour vol simple est descendu de 79.116 à 69.241, c'est-à-dire de 12 0/0 ; celui des condamnés pour vol qualifié, de 8.972 à 7.207, c'est-à-dire de 20 0/0 ; enfin, celui des condamnés pour vol à main armée (*Raub*), de 406 à 358, c'est-à-dire de 12 0/0.

Pendant la même période, le prix moyen du seigle et du froment diminuait chaque année progressivement, et l'écart entre les prix extrêmes atteignait 32 0/0, c'est-à-dire une proportion d'environ un tiers. Le rapprochement des mercuriales et de la statistique criminelle vient ainsi confirmer les constatations contenues dans l'étude que nous avons consacrée aux travaux de M. le conseiller Illing sur les données de la statistique criminelle en Prusse, (1) relativement à l'influence du prix des subsistances sur la criminalité, qui décroît généralement dans les années favorisées par une bonne récolte. Mais cette loi ne s'applique guère qu'aux crimes et délits contre la propriété. En effet, tandis que la proportion des condamnations pour crimes et délits de cette nature s'abaissait de 169.334 à 157.275 pendant la période de quatre années qui s'est écoulée de 1882 à 1885, et diminuait, par conséquent, de 7 0/0, celle des crimes et délits contre la sûreté de l'État, la religion et l'ordre public augmentait de 9 0/0, et celle des crimes et délits contre les personnes, de 19 0/0.

L'abaissement du prix des subsistances demeurait aussi sans influence sur le développement de la récidive. Un exemple suffira pour l'établir : de 1882 à 1885, le nombre des condamnés pour vol ayant déjà subi 6 à 10 condamnations à raison de la même nature de délit, s'est élevé de 818 à 1052, c'est-à-dire dans une proportion de 29 p. 0/0.

De 1882 à 1885, le nombre total des individus condamnés par les tribunaux de l'empire d'Allemagne, pour crimes et délits contre les lois de l'empire, s'est élevé de 329.968 à 343.085, c'est-à-dire dans une proportion d'environ 4 0/0 ; le chiffre de la population s'est accru, pendant la même période, d'environ 2,3 0/0. La résultante finale, à première vue, ne paraît donc pas outre mesure alarmante. Mais il faut considérer que ces chiffres d'ensemble embrassent toutes les infractions à la loi pénale, les contraventions les plus légères comme les crimes les plus graves.

(1) V. le *Bulletin*, 10<sup>e</sup> année, p. 867 et suiv.

Or, il y a un intérêt considérable à rechercher si l'accroissement porte sur les infractions sans gravité ou sur les grands crimes : il importe donc de distinguer la proportion afférente à chaque nature de crime ou de délit. Cette étude est loin d'être consolante : alors que, dans l'espace de quatre années qui s'est écoulé de 1882 à 1885, la proportion des crimes et délits contre la propriété s'abaissait, ainsi que nous venons de le voir, de 7 0/0 et même pour certains d'entre eux, comme le vol, de 12 à 20 0/0, le développement de la grande criminalité se manifestait par une proportion croissante de plus de 5 p. 0/0 pour les attentats aux mœurs ; 15 0/0 pour l'excitation à la débauche ; 5 0/0 pour les outrages ; 11 0/0 pour l'infanticide ; 27 0/0 pour l'avortement ; 13, 16, 34 et 43 0/0 pour les diverses catégories de violences corporelles ; 10 0/0 pour les dégradations de propriétés : 61 0/0 pour l'extorsion de fonds et le chantage ; 19 0/0 pour les crimes contre les personnes ; 9 0/0 pour les crimes et délits contre la sûreté de l'État, la religion et l'ordre public.

On doit donc reconnaître qu'envisagée dans ses manifestations les plus redoutables, la criminalité continue en Allemagne, comme dans la plupart des États de l'Europe, de suivre une marche ascendante.

Nous allons maintenant, après cette excursion sur le domaine de la statistique *criminelle*, analyser les principaux éléments de la statistique *pénitentiaire* proprement dite.

#### PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le nombre des directeurs d'établissement pénitentiaire, qui avait été porté de 36, chiffre de l'exercice 1881-1882, à 38, chiffre des exercices 1883-1884 et 1884-1885, a été ramené, pour 1885-1886, au chiffre de 37, qui avait été celui de l'exercice 1878-1879.

Le nombre des inspecteurs et secrétaires (greffiers), qui était de 187 en 1878-1879, de 190 en 1881-1882, et de 201 en 1883-1884, a été porté à 205 en 1884-1885 et à 207 en 1885-1886.

Le chiffre des employés inférieurs a suivi la progression suivante : 1650 en 1878-1879 ; 1672 en 1881-1882 ; 1753 en 1883-1884 ; 1756 (1524 hommes et 232 femmes) en 1884-1885 ; 1760 (1530 hommes et 230 femmes) en 1885-1886.

Le personnel religieux, qui comprenait 55 pasteurs protestants, 41 aumôniers catholiques et 7 rabbins en 1878-1879, et présentait

encore 55 pasteurs, 43 aumôniers et 7 rabbins en 1884-1885, n'était plus que de 52 pasteurs, 40 aumôniers et 6 rabbins en 1885-1886.

Le personnel enseignant, qui était, dès 1878-1879, de 70 instituteurs et institutrices, et, après avoir été réduit à 68 en 1881-1882, avait été porté à 71 en 1883-1884, est revenu pour l'exercice 1884-1885 au chiffre de 70, pour descendre à celui de 69 pendant l'exercice suivant. Sur ces chiffres, la proportion des instituteurs et institutrices catholiques s'est légèrement accrue, leur nombre ayant passé de 29, en 1878-1879, à 32, qui est le chiffre des trois derniers exercices.

Le personnel médical a également subi une progression décroissante, s'étant abaissé de 70 médecins et chirurgiens (chiffre de 1878-1879) à 67, qui est celui des deux derniers exercices.

#### NOURRITURE.

Les dépenses de nourriture se sont élevées, par jour et par tête, en moyenne, pendant l'exercice 1884-1885, à 31 marcs 1 pfennig (environ 39 centimes) pour les détenus en bonne santé, et à 44 marcs 4 pfennigs (55 centimes 1/2) pour les détenus malades ; pendant l'exercice 1885-1886, à 29 marcs 9 pfennigs (environ 37 centimes 1/2) pour les détenus en bonne santé, et 44 marcs 8 pfennigs (56 centimes) pour les détenus malades.

Ces chiffres représentent, par rapport aux statistiques précédentes, une diminution légère, mais progressive, du coût de la nourriture des détenus en bonne santé, et une oscillation insignifiante dans le coût de la nourriture des malades.

L'administration a eu à nourrir, par jour, en moyenne, pendant l'exercice 1884-1885, 26.146 détenus en bonne santé et 1.959 malades ; pendant l'exercice 1885-1886, 25.768 détenus en bonne santé et 1.795 malades.

#### TRAVAIL DES DÉTENUS.

##### I. — Travail des détenus assujettis au travail obligatoire.

Le nombre des individus qui n'ont pu travailler par suite de maladie, de mise aux arrêts ou d'inaptitude au travail, s'est élevé, en moyenne, à 1.997 par jour en 1884-1885, soit environ 7,42 0/0, et à 1.889 par jour en 1885-1886, soit environ 7,25 0/0. La

proportion a été constamment en décroissance depuis plusieurs années.

La moyenne quotidienne de ceux qui travaillaient, laquelle a suivi une marche croissante, si l'on tient compte de la diminution du nombre total des détenus, a été de 24.903 en 1884-1885, et de 24.162 en 1885-1886.

L'emploi des machines à vapeur, qui n'existait que dans 12 établissements pénitentiaires en 1883-1884, a eu lieu dans 13 établissements en 1884-1885, et dans 14 établissements en 1885-1886.

Le produit *brut* total du travail salarié par des tiers s'est élevé, pendant l'exercice 1884-1885, à 4.353.104 marcs 28 pfennigs (5.441.382 fr. 35 c.), et, pendant l'exercice 1885-1886, à 4.233.085 marcs 10 pfennigs (5.291.356 fr. 40 c.).

Le produit *net* total s'est élevé, pendant l'exercice 1884-1885, à 2.631.934 marcs 29 pfennigs (3.289.917 fr. 86 c.), soit, en moyenne, 34 pfennigs 89 (environ 43 centimes) par tête et par jour; pendant l'exercice 1885-1886, à 2.578.986 marcs 56 pfennigs (3.223.733 fr. 20 c.), soit, en moyenne, 35 pfennigs 40 (environ 44 centimes 1/2) par tête et par jour.

La partie du produit attribuée aux détenus se chiffre de la manière suivante: pendant l'année 1884-1885, — 444.086 marcs 86 pfennigs pour les hommes, et 45.708 marcs 85 pfennigs pour les femmes, soit au total 489.795 marcs 71 pfennigs (612.244 fr. 64 c.); pendant l'exercice 1885-1886, — 435.094 marcs 85 pfennigs pour les hommes, et 46.026 marcs 18 pfennigs pour les femmes, soit au total 481.121 marcs 3 pfennigs (601.481 fr. 29 c.). Ces chiffres représentent 6 pfennigs 1/2 (environ 8 c.) par tête et par journée de travail, pour 1884-1885; 6 pfennigs 6 (environ 8 c. 2), pour 1885-1886.

## II. — Travail des détenus non assujettis au travail obligatoire

(inculpés en prévention; condamnés aux arrêts; détenus par mesure de police; détenus pour dettes).

Le chiffre des individus de cette catégorie, détenus dans 13 établissements, a été, comme moyenne journalière: en 1884-1885, de 1.217 hommes et 167 femmes, soit au total 1.384 détenus, dont 538 sans occupation et 846 occupés; en 1885-1886, de 1.465 hommes et 180 femmes, soit au total 1.645 individus, dont 687 sans occupation, et 958 occupés.

Le produit brut de leurs travaux s'est élevé: 1° pendant l'exercice 1884-1885: pour les inculpés en prévention, à 43.794 marcs

2 pfennigs (54.742 fr. 05c.); pour les autres détenus de la même catégorie, à 1.926 marcs 96 pfennigs (2.408 fr. 70c.); 2° pendant l'exercice 1885-1886: pour les inculpés en prévention, à 48.669 marcs 17 pfennigs (60.836 fr. 71c.); pour les autres détenus de la même catégorie, à 547 marcs 17 pfennigs (683 fr. 96c.).

## ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET RELIGIEUX. — BIBLIOTHÈQUES.

L'enseignement scolaire a été donné, en 1884-1885, à 9.327 détenus (7.842 hommes et 1.485 femmes); en 1885-1886 à 9.750 détenus (8.327 hommes et 1.423 femmes). Ces chiffres, comparés à ceux des exercices antérieurs, ne diffèrent que légèrement, les uns en plus, les autres en moins, de la moyenne annuelle.

En outre, des classes spéciales de chant (en dehors de l'enseignement du chant compris dans le régime scolaire ordinaire), ont reçu: en 1884-1885—4.455 détenus (3.620 hommes et 835 femmes); en 1885-1886 — 4.375 détenus (3.614 hommes et 761 femmes).

L'enseignement purement religieux (histoire sainte et instruction religieuse) a été donné:

1° en 1884-1885, à 15.890 détenus, savoir:

4.951 hommes et 2.117 femmes appartenant au culte protestant;				
7.148	—	1.319	—	—
345	—	10	—	—
				israélite.

2° en 1885-1886 à 16.828 détenus, savoir:

5.359 hommes et 2.141 femmes appartenant au culte protestant;				
7.575	—	1.425	—	—
316	—	12	—	—
				israélite.

Le chiffre total des livres contenus dans les bibliothèques des établissements pénitentiaires, qui s'était accru de 27.831 volumes de l'exercice 1878-1879 à l'exercice 1883-1884, et s'élevait à 205.878 lors de ce dernier exercice, a atteint 209.241 en 1884-1885, et 211.457 en 1885-1886: il a donc encore augmenté de 5.679 volumes pendant ces deux dernières années.

Sur le dernier chiffre de 211.457 volumes, on compte 90.540 livres religieux, savoir:

60.471 livres protestants;
28.808 — catholiques;
1.261 — israélites.

Le reste des volumes se compose de 29.978 ouvrages scolaires, et de 90.939 livres d'instruction et de récréation.

EMPRISONNEMENT INDIVIDUEL

Le régime de l'emprisonnement individuel a été appliqué, en 1884-1885, à 14.503 individus (12.857 hommes et 1.646 femmes), c'est-à-dire à 12,40 0/0 du nombre total des détenus; en 1885-1886, à 14.352 individus (12.549 hommes et 1.803 femmes), c'est-à-dire à 12, 10 0/0 du nombre total des détenus.

La proportion, qui n'était que de 7,85 0/0 en 1878-1879, a suivi depuis cette époque une progression constamment croissante: cette marche ascendante s'est principalement accentuée pendant les trois derniers exercices, car la proportion n'était encore que de 8,63 0/0 en 1882-1883.

On compte, en 1884-1885, sur le chiffre de 14.503 détenus soumis à l'emprisonnement individuel, 6.516 réclusionnaires (5.923 hommes et 593 femmes); en 1885-1886, sur les 14.352 détenus soumis à ce régime, 6.308 réclusionnaires (5.713 hommes et 595 femmes).

La moyenne quotidienne des individus auxquels il a été appliqué était, en 1884-1885, de 4.691 individus (4.229 hommes et 462 femmes), soit de 16,59 0/0; en 1885-1886, de 4.737 individus (4.274 hommes et 463 femmes, soit de 17,10 0/0).

Or, le nombre des cellules disposées pour l'isolement de jour et de nuit était de 5.184 en 1884-1885, et de 5.260 en 1885-1886, et l'on comptait, en outre, 4.034 cellules de nuit en 1884-1885, et 4.244 en 1885-1886. Le nombre des cellules de jour et de nuit s'est accru de 1.472 depuis l'exercice 1878-1879, et celui des cellules de nuit, de 765.

Le tableau suivant expose la durée de l'emprisonnement individuel pour les réclusionnaires dont l'isolement a cessé dans l'année, et dont le nombre total a été de 3.252 (2.930 hommes et 322 femmes) en 1884-1885; de 2.975 (2.648 hommes et 327 femmes) en 1885-1886 :

	1884-1885.		1885-1886.	
Moins de 4 semaines . . .	482	hom. et 36 fem.	451	hom. et 37 fem.
4 semaines à trois mois.	413	— 57 —	362	— 68 —
3 à 6 mois. . . . .	376	— 47 —	333	— 57 —
6 mois à 1 an . . . . .	605	— 84 —	557	— 66 —
1 à 2 ans . . . . .	694	— 66 —	605	— 60 —
2 à 3 ans . . . . .	258	— 22 —	222	— 25 —
3 à 4 ans . . . . .	59	— 6 —	63	— 10 —

	1884-1885.		1885-1886.	
4 à 5 ans . . . . .	25	hom. et 1 fem.	37	hom. et 3 fem.
5 à 6 ans . . . . .	10	— 1 —	12	— 1 —
plus de 6 ans . . . . .	8	— 2 —	6	— 0 —

Les cas d'emprisonnement individuel ayant duré plus d'un an représentent, en 1884-1885, une proportion de 35,43 0/0, et en 1885-1886 une proportion de 35 0/0, inférieures l'une et l'autre à celle de 1883-1884, qui avait été de 38 0/0.

Quant aux réclusionnaires qui se trouvaient encore soumis au régime de l'emprisonnement individuel, tant à la fin de l'exercice 1884-1885, et dont le chiffre était, à ce moment, de 3.264 (2.993 hommes et 271 femmes), qu'à la fin de l'exercice 1885-1886, et dont le nombre s'élevait alors à 3.333 (3.065 hommes et 268 femmes), le tableau suivant expose leur situation au point de vue de la durée de ce régime :

	1884-1885.		1885-1886.	
Moins de 4 semaines.	210	hom. et 21 fem.	178	hom. et 10 fem.
4 semaines à 3 mois.	352	— 43 —	318	— 46 —
3 à 6 mois. . . . .	455	— 58 —	501	— 54 —
6 mois à 1 an. . . . .	710	— 62 —	662	— 84 —
1 à 2 ans. . . . .	729	— 55 —	818	— 47 —
2 à 3 ans. . . . .	318	— 16 —	303	— 15 —
3 à 4 ans. . . . .	112	— 12 —	136	— 5 —
4 à 5 ans. . . . .	58	— 2 —	71	— 4 —
5 à 6 ans. . . . .	20	— 1 —	38	— 1 —
plus de 6 ans. . . . .	29	— 1 —	40	— 2 —

PEINES DISCIPLINAIRES ET AUTRES.

Le nombre des détenus qui ont encouru des peines disciplinaires s'est élevé, en 1884-1885, à 19.655 (16.366 hommes et 3.289 femmes), et, en 1885-1886, à 20.119 (16.388 hommes et 3.731 femmes).

Les peines prononcées ont atteint, en 1884-1885, le chiffre de 50.711, dont 42.670 infligées à des hommes et 8.041 à des femmes; en 1885-1886, le chiffre de 46.958, dont 39.208 infligées à des hommes et 7.750 à des femmes.

Ces chiffres ne s'écartent pas sensiblement de la moyenne des années précédentes.

La proportion des détenus punis a été, en 1884-1885, de 0.43 0/0 sur le nombre total des détenus; en 1885-1886, de 0.39 0/0. Elle n'avait été que de 0.28 0/0 en 1878-1879, et avait toujours progressé depuis. On ne peut que regretter d'avoir manifestement à en conclure que la conduite des détenus laisse de plus en plus à désirer.

Les infractions commises se classent ainsi qu'il suit :

	1884-1885.	1885-1886.
Désobéissance et rébellion .....	5.849 ( 5.240 h. et 609 f.)	5.286 ( 4.636 h. et 650 f.)
Infractions au règlement concernant le travail.....	10.927 ( 8.545 h. et 2.382 f.)	11.126 ( 8.611 h. et 2.515 f.)
Infractions aux autres règlements....	33.935 (28.885 h. et 5.050 f.)	30.546 (25.961 h. et 4.585 f.)

L'augmentation progressive constatée depuis plusieurs années sur cette dernière nature d'infractions semble vouloir faire place à une progression décroissante.

Voici maintenant le tableau succinct des peines infligées :

1° Réprimande, privation d'aliments, du droit de disposer du pécule, du droit à un matelas, de la promenade, du travail, de la lecture, ou retrait d'une partie du pécule :

En 1884-1885, — 27.902 détenus (23.882 hom. et 4.020 fem.);

En 1885-1886, — 25.173 — (21.149 hom. et 4.024 fem.);

2° Détention isolée dans un cachot (accompagnée ou non d'une des peines qui précèdent) :

En 1884-1885, — 22.639 détenus (18.627 hom. et 4.012 fem.);

En 1885-1886, — 21.626 — (17.908 hom. et 3.718 fem.);

3° *Latten-Arrest* (détention dans un cachot dont le plancher blesse les membres des détenus) :

En 1884-1885, — 55 détenus (46 hommes et 9 femmes);

En 1885-1886, — 50 — (42 hommes et 8 femmes).

4° Châtiments corporels :

En 1884-1885, — 115 réclusionnaires (hommes).

En 1885-1886, — 109 —

En dehors des punitions disciplinaires, il a été infligé, en 1884-1885, 58 peines, et, en 1885-1886, 54 peines prononcées par les tribunaux pour crimes ou délits de droit commun, pendant le cours de la détention.

#### CORRESPONDANCES ET VISITES.

Les détenus ont reçu 97.105 lettres et en ont expédié 79.470 en 1884-1885; ils en ont reçu 99.417, et en ont expédié 80.967 en 1885-1886.

Le nombre des visites reçues a été de 15.074 en 1884-1885, et de 14.855 en 1885-1886.

La comparaison de ces chiffres avec ceux des statistiques précédentes conduit à faire une constatation regrettable. Elle démontre, en effet, que le mouvement de la correspondance, qui était stationnaire pendant plusieurs exercices, est en diminution sensible depuis deux ans, et que la proportion des visites continue de suivre une progression décroissante.

#### ÉTAT SANITAIRE ET MORTALITÉ.

La moyenne quotidienne des malades a été :

1° En 1884-1885, — de 1.261 (999 hommes et 262 femmes), chiffre qui se décompose ainsi :

Malades à l'hôpital, — 871 (704 hommes et 167 femmes);

Malades dans les quartiers, — 390 (295 hommes et 95 femmes);

2° En 1885-1886, — de 1.162 (922 hommes et 240 femmes); chiffre qui se décompose ainsi :

Malades à l'hôpital, — 821 (670 hommes et 151 femmes);

Malades dans les quartiers, — 340 (251 hommes et 89 femmes).

La proportion de la moyenne des malades à la moyenne du nombre total des détenus, s'est élevée, en 1884-1885, à 4,50 0/0; en 1885-1886, à 4,20 0/0, et est, par conséquent, un peu supérieure à celle de l'exercice 1883-1884, qui n'était que de 3,80 0/0.

Il est sorti de l'hôpital 12.233 détenus (9.534 hommes et 2.699 femmes) en 1884-1885; 10.877 détenus (8.589 hommes et 2.288 femmes) en 1885-1886. Les morts sont compris dans ce chiffre.

La durée moyenne du traitement a été, en 1884-1885, de 26 jours (27 jours pour les hommes et 23 jours pour les femmes); et, en 1885-1886, de 27 jours (28 jours pour les hommes et 24 jours pour les femmes).

Il peut être intéressant de noter que, depuis que nous avons commencé à rendre compte des statistiques pénitentiaires de Prusse, c'est-à-dire depuis l'exercice 1878-1879, la moyenne du séjour des femmes à l'hôpital a toujours été notablement inférieure à la moyenne du séjour des détenus du sexe masculin.

Le nombre des morts s'est élevé, en 1884-1885, à 834 détenus (696 hommes et 138 femmes); en 1885-1886, à 860 détenus (726 hommes et 134 femmes).

Il y a lieu d'ajouter à ces chiffres 5 nourrissons morts en 1884-1885, et 13 morts en 1885-1886, dont un par accident.

La proportion des morts, qui continue de s'accroître chaque année, n'était encore, en 1883-1884, que de 0,68 0/0 du nombre total des détenus (0,77 0/0 pour les hommes; 0,40 0/0 pour les femmes). Elle a été, en 1884-1885, de 0,71 0/0 (0,78 0/0 pour les hommes; 0,50 0/0 pour les femmes); et, en 1885-1886, de 0,72 0/0 (0,78 0/0 pour les hommes; 0,51 0/0 pour les femmes).

Pour les réclusionnaires spécialement, la proportion, également croissante, s'est élevée, en 1884-1885, à 2,29 0/0 pour les hommes, et 2,85 0/0 pour les femmes; en 1885-1886, à 2,57 0/0 pour les hommes, et 2,93 0/0 pour les femmes. On remarquera que, pour cette catégorie de détenus, à l'inverse de ce qui se produit d'une manière constante pour les détenus ordinaires, c'est chez les détenues du sexe féminin que la mortalité est la plus élevée.

Le nombre des établissements pénitentiaires dans lesquels il ne s'est produit aucun décès a été de 3 pendant chacun des deux exercices.

Les divers genres de mort se groupent ainsi :

	1884-1885	1885-1886
Morts naturelles:	821 (683 h. et 138 f.)	842 (708 h. et 134 f.)
Morts accidentelles:	1 homme	2 hommes
Suicides:	12 —	16 —

MORTS NATURELLES

Les principales maladies auxquelles ont succombé les détenus dont la mort est due à une cause naturelle, se classent de la manière suivante:

Phtisie pulmonaire: (35 0/0 du nombre total des décès, tant en 1884-1885 qu'en 1885-1886);

Tuberculose: (10 0/0 en 1884-1885, et 15 0/0 en 1885-1886);

Inflammation pulmonaire: (8 0/0 en 1884-1885, et 7 0/0 en 1885-1886);

Sénilité: (3 0/0 en 1884-1885, et 3 1/2 0/0 en 1885-1886);

Affaiblissement général: (5 0/0 en 1884-1885, et 5 1/2 0/0 en 1885-1886);

Apoplexie cérébrale: (3 0/0 en 1884-1885, et 3 1/2 0/0 en 1885-1886).

En groupant les décédés d'après leur âge, on voit que les individus de 30 à 45 ans continuent de représenter la proportion la plus forte. Il n'est mort qu'une détenue âgée de moins de 16 ans en 1884-1885, et aucun détenu au-dessous de cet âge en 1885-1886. Le chiffre des septuagénaires décédés a été, en 1884-1885, de 21 (19 hommes et 2 femmes), et, en 1885-1886, de 23 (19 hommes et 4 femmes).

Le tableau suivant indique depuis combien de temps se trouvaient détenus, au jour de leur mort, les individus décédés:

	1884-1885		1885-1886	
Détenus depuis moins de 6 mois.....	111 h.	et 21 f.	117 h.	et 19 f.
Détenus depuis plus de 6 mois et jusqu'à 1 an.....	107 —	23 —	108 —	23 —
Détenus depuis plus d'un an et jusqu'à 2 ans.....	168 —	45 —	171 —	34 —
Détenus depuis plus de 2 ans et jusqu'à 3 ans.....	122 —	15 —	101 —	22 —
Détenus depuis plus de 3 ans et jusqu'à 5 ans.....	115 —	20 —	130 —	20 —
Détenus depuis plus de 5 ans et jusqu'à 10 ans.....	44 —	11 —	65 —	14 —
Détenus depuis plus de 10 ans et jusqu'à 15 ans.....	5 —	12 —	12 —	1 —
Détenus depuis plus de 15 ans.....	12 —	2 —	6 —	1 —

SUICIDES

Il y a eu 12 suicides en 1884-1885, et 16 en 1885-1886 dans les établissements pénitentiaires de Prusse. Les détenus qui se sont donné la mort appartenaient tous au sexe masculin. Ces chiffres sont inférieurs à ceux des exercices précédents.

Les détenus qui se sont donné la mort se groupent, par catégories, de la manière suivante :

	1884-1885	1885-1886
Réclusionnaires.....	8 hommes	14 hommes
Condamnés à l'emprisonnement.	1 —	1 —
Détenus préventivement.....	3 —	1 —

En les classant d'après leur âge, on voit qu'en 1884-1885 un détenu était entre 6 et 20 ans; 3 détenus, entre 20 et 30 ans; 4, entre 30 et 45 ans; 2, entre 45 et 60; et 2 entre 60 et 70 ans;

Et qu'en 1885-1886, il y avait 8 détenus entre 20 et 30 ans; 2, entre 30 et 45 ans; 5, entre 45 et 60; 1, entre 60 et 70 ans.

Étaient détenus :

	1884-1885	1885-1886
Depuis moins de 3 mois.....	5 hommes	6 hommes
— plus de 3 mois et moins de 6.....	2 —	1 —
— — 6 mois et moins d'un an ..	1 —	3 —
— — 1 an et moins de 2.....	2 —	0 —
— — 2 ans et moins de 5.....	1 —	1 —
— — 5 ans.....	1 —	5 —

MALADIES MENTALES

Il s'est produit des maladies mentales dans 30 établissements en 1884-1885, et dans 27 établissements en 1885-1886.

Le nombre des aliénés a été, en 1884-1885, de 92 (72 hommes et 20 femmes); en 1885-1886, de 104 (86 hommes et 18 femmes).

La proportion sur l'ensemble des détenus a été de 0,08 en 1884-1885, et de 0,09 en 1885-1886. Calculée spécialement pour les réclusionnaires, elle a été de 0,15, tant pour les hommes que pour les femmes, en 1884-1885; et de 0,16 pour les hommes et 0,20 pour les femmes, en 1885-1886.

Au point de vue de l'âge, la plus forte proportion de maladies mentales s'est rencontrée, comme toujours, chez les détenus de 30 à 45 ans, sauf pour les femmes pendant l'exercice 1885-1886, dont la statistique relève 7 détenues aliénées entre 45 et 60 ans, contre 6 entre 30 et 45 ans.

Étaient détenus :

	1884-1885		1885-1886	
Depuis moins de 3 mois.	28 hom.	et 14 fem.	46 hom.	et 8 fem.
Depuis plus de 3 mois et jusqu'à 6 mois.....	7 —	1 —	5 —	3 —
Depuis plus de 6 mois et jusqu'à 1 an.....	5 —	1 —	5 —	4 —
Depuis plus d'un an et jusqu'à 2 ans.....	9 —	2 —	10 —	2 —
Depuis plus de 2 ans et jusqu'à 5 ans.....	13 —	2 —	12 —	0 —
Depuis plus de 5 ans...	10 —	0 —	8 —	1 —

Dans ces chiffres sont compris les détenus frappés d'aliénation mentale pendant le cours de leur détention préventive, savoir: pour 1884-1885, — 4 hommes et 3 femmes; pour 1885-1886, — 34 hommes et 6 femmes.

Enfin, 30 aliénés (29 hommes et 1 femme) ont été guéris dans le cours de l'exercice 1884-1885; 8 aliénés (7 hommes et 1 femme), dans le cours de l'exercice 1885-1886.

RECETTES ET DÉPENSES

Pendant l'exercice 1884-1885, le chiffre total des recettes s'est élevé à 3.071.066 marcs 3 pfennigs (3.838.832 fr. 09 c.); celui des dépenses à 8.699.645 marcs 12 pfennigs (10.874.556 fr. 40 c.).

Pendant l'exercice 1885-1886, le chiffre total des recettes a été de 3.061.946 marcs 45 pfennigs (3.752.433 fr. 06 c.); celui des dépenses, de 8.471.938 marcs 1 pfennig (10.589.922 fr. 51 c.).

Le déficit a donc été de 5.628.579 marcs 9 pfennigs (7.035.723 fr. 86 c.) en 1884-1885, et de 5.469.991 marcs 56 pfennigs (6.837.489 fr. 45 c.) en 1885-1886. Après avoir progressé pendant quelques années, le déficit paraît suivre désormais une marche descendante, et est même au-dessous du chiffre de l'exercice 1878-1879; lequel était de 5.778.443 marcs 51 pfennigs (7.223.054 fr. 39 c.).

En divisant les recettes par le nombre moyen des détenus, on arrive, pour chaque tête: 1° en 1884-1885, aux chiffres de 108 marcs 57 pfennigs par an, et de 29 pfennigs 1/4 (environ 37 centimes 1/2) par jour; 2° en 1885-1886, aux chiffres de 108 marcs 39 pfennigs par an, et de 29 pfennigs 70 par jour.

En opérant de même pour les dépenses, on trouve : 1° en 1884-1885, 307 marcs 55 pfennigs par an, et 84 pfennigs 26 (1 fr. 05 c. 1/3) par jour; 2° en 1885-1886, 305 marcs 88 pfennigs par an, et 83 pfennigs 80 (1 fr. 04 c. 1/4) par jour.

Les recettes ont consisté principalement dans le produit net du travail des détenus, qui représente: 1° pour 1884-1885, 2.681.771 marcs 35 pfennigs (3.352.214 fr. 19 c.); 2° pour 1885-1886, 2.614.140 marcs 19 pfennigs (3.267.675 fr. 24 c.).

Les éléments de dépense se décomposent ainsi qu'il suit :

	1884-1885	1885-1886
Appointements des employés.....	3.225.008 m. 49 pf.	3.203.682 m. 61 pf.
Frais de bureau....	68.778 — 47 —	69.201 — 08 —
Nourriture.....	3.288.395 — 98 —	3.104.016 — 74 —
Médecine et pharmacie.....	75.581 — 29 —	80.012 — 11 —
Habillement.....	526.903 — 08 —	497.442 — 17 —
Blanchissage et dépenses diverses (1)	156.485 — 55 —	157.634 — 10 —
Literie.....	157.996 — 97 —	157.802 — 93 —
Ustensiles.....	101.256 — 18 —	99.002 — 76 —
Chauffage et combustible.....	269.353 — 46 —	283.167 — 12 —
Éclairage.....	320.025 — 82 —	322.960 — 56 —
Constructions.....	214 234 — 10 —	221.088 — 10 —
Frais généraux (2)..	295.625 — 73 —	275.927 — 73 —

Calculés par tête et par an, ces éléments de dépense représentent les moyennes suivantes :

	1884-1885	1885-1886
Appointements des employés....	114 m. 01 pf.	115 m. 67 pf.
Frais de bureau.....	2 — 43 —	2 — 50 —
Nourriture.....	117 — » —	112 — 62 —
Médecine et pharmacie.....	2 — 67 —	2 — 89 —
Habillement.....	18 — 64 —	17 — 97 —

(1) Dans ces dépenses diverses se trouvent compris les assurances contre l'incendie et les frais de ramonage et de vidange, qui figuraient antérieurement sous des rubriques spéciales, ainsi que toutes les dépenses de propreté, conduites d'eau et généralement toutes les charges ne faisant point l'objet d'un article spécial.

(2) Les frais du culte et les dépenses scolaires sont compris dans les frais généraux.

	1884-1885.	1885-1886.
Blanchissage et dépenses diverses.	5 m. 53 pf.	5 m. 69 pf.
Literie.....	5 — 59 —	5 — 70 —
Ustensiles.....	3 — 58 —	3 — 58 —
Chauffage et combustible.....	9 — 52 —	10 — 22 —
Éclairage.....	11 — 31 —	11 — 66 —
Constructions.....	7 — 57 —	7 — 98 —
Frais généraux.....	10 — 45 —	9 — 96 —

MASSE DES DÉTENUS

Les primes de travail et les autres éléments qui contribuent à constituer le pécule des détenus formaient, en 1884-1885, un chiffre de 727.738 marcs 58 pfennigs, répartis entre 25.775 masses différentes; en 1885-1886, un chiffre de 735.707 marcs 8 pfennigs, répartis entre 25.254 masses.

Parmi ces masses, le nombre de celles qui ne dépassent pas 30 marcs a été, en 1884-1885, de 19.756 (dont 13.803 appartenaient à des réclusionnaires); en 1885-1886, de 19.437 (dont 13.350 appartenaient à des réclusionnaires). Le chiffre de celles qui s'élevaient à plus de 300 marcs n'a été, en 1884-1885, que de 45 (dont 44 appartenant à des réclusionnaires); en 1885-1886, de 43 (dont 42 appartenant à des réclusionnaires).

A la fin de l'exercice 1884-1885, une somme totale de 645.642 marcs 93 pfennigs était placée à intérêts; les intérêts produits dans le cours de l'exercice avaient atteint le chiffre de 26.456 marcs 33 pfennigs. A la fin de l'exercice 1885-1886, une somme totale de 654.585 marcs 72 pfennigs était placée à intérêts; les intérêts produits dans le cours de l'exercice avaient atteint le chiffre de 26.481 marcs 34 pfennigs.

Les détenus ont dépensé sur leurs masses :

1° En 1884-1885, une somme totale de 257.436 marcs 57 pfennigs, savoir 236.437 marcs 77 pfennigs pour améliorer leur régime et faire face à d'autres dépenses autorisées; et 20.998 marcs 80 pfennigs pour venir en aide à leurs familles;

2° En 1885-1886, une somme totale de 251.667 marcs 66 pfennigs, savoir 230.331 marcs 99 pfennigs pour améliorer leur régime et faire face à d'autres dépenses autorisées; et 21.335 marcs 67 pfennigs pour venir en aide à leurs familles.

Les masses versées dans le courant de l'exercice 1884-1885 aux détenus libérés se sont élevées au chiffre de 32.007 (dont 7.287

attribuées à des réclusionnaires). Sur ce nombre, 29.691 masses ne dépassaient pas 30 marcs; 14 seulement s'élevaient au-dessus de 300 marcs.

Les masses versées dans le courant de l'exercice 1885-1886 aux détenus libérés se sont élevées au chiffre un peu supérieur de 33.287 (dont 7.054 attribuées à des réclusionnaires). Sur ce nombre, 30.904 masses ne dépassaient pas 30 marcs; 19 seulement s'élevaient au-dessus de 300 marcs.

LIBÉRATIONS PROVISOIRES DANS LES TERMES DE L'ARTICLE 23  
DU CODE PÉNAL (1).

L'Administration s'est trouvée saisie, en 1884-1885, de 395 demandes de libération provisoire dans les termes de l'article 23 du Code pénal de l'empire d'Allemagne : 372 étaient formées par des détenus civils, et 23 par des détenus militaires. Sur ces 395 demandes, 223 ont été accueillies, et 152 rejetées, et il restait à statuer sur 20 demandes à la fin de l'exercice. Enfin, 3 libérations provisoires précédemment accordées ont été révoquées conformément à l'article 24 du Code pénal, c'est-à-dire soit pour inconduite des libérés, soit pour infraction aux obligations qui leur avaient été imposées.

En 1885-1886, le nombre des demandes de libérations provisoires soumises à l'examen de l'Administration, a été de 387, dont 357 formées par des détenus civils, et 30 par des détenus militaires. Sur ces 387 demandes, 240 ont été accueillies, et 126 rejetées, et il restait à statuer sur 21 demandes à la fin de l'exercice. Enfin, 5 libérations provisoires précédemment accordées ont été révoquées conformément à l'article 24 du Code pénal.

Nous venons de résumer la statistique pénitentiaire générale. Il nous resterait à analyser, comme nous l'avons déjà fait pour les exercices précédents, deux statistiques spéciales, celle du personnel des réclusionnaires et celle des condamnés à l'emprisonnement. L'examen détaillé de ces deux statistiques augmenterait outre mesure, l'étendue de ce travail, auquel l'étude comparative

(1) L'article 23 du Code pénal dispose que les condamnés à la réclusion ou à un emprisonnement de longue durée peuvent, s'ils y consentent, obtenir leur libération provisoire lorsqu'ils ont subi les trois quarts et, en tous cas, au moins une année de leur peine et qu'ils se sont bien conduits pendant ce temps.

de deux exercices successifs nous a déjà fait donner des proportions assez développées. Nous nous bornerons donc à détacher, de la statistique des réclusionnaires et de celle des condamnés à l'emprisonnement, la partie que l'on s'accordera à considérer comme la plus intéressante, savoir celle qui concerne la proportion et le classement des récidivistes.

RÉCLUSIONNAIRES RÉCIDIVISTES.

Le chiffre total des réclusionnaires incarcérés en 1884-1885 s'est élevé à 8.069 (6.746 hommes et 1.323 femmes). Sur ce nombre, les récidivistes ont atteint le chiffre de 6.575 (5.517 hommes et 1.058 femmes), soit 81 0/0 du chiffre total, proportion semblable à celle de l'exercice 1883-1884.

Les récidivistes se classent ainsi qu'il suit, au point de vue de leurs condamnations antérieures :

1 condamnation.....	958	détenus (	837 h. et	121 f.);
2 condamnations.....	881	—	( 770 —	111 —);
3 à 5 condamnations...	2.324	—	(1.921 —	403 —);
6 à 10 condamnations...	1.888	—	(1.551 —	347 —);
Plus de 10 condamnations	524	—	( 448 —	76 —);

En les classant d'après le temps écoulé depuis leur libération de la peine antérieurement subie, on relève les résultats suivants.

Sont devenus récidivistes :

Dans les 3 mois de leur libération.....	941	détenus (	751 h. et	190 f.);
Plus de 3 mois et moins de 6 mois après.....	911	—	( 768 —	143 —);
Plus de 6 mois et moins d'un an après.....	1.330	—	(1.105 —	225 —);
Plus d'un an et moins de 2 ans après.....	1.355	—	(1.140 —	215 —);
Plus de 2 ans et moins de 3 ans après.....	756	—	( 651 —	105 —);
Au bout d'un temps plus long.....	1.282	—	(1.102 —	180 —).

En 1885-1886, le chiffre total des réclusionnaires incarcérés s'est abaissé à 7.588 (6.341 hommes et 1.247 femmes). Sur ce nombre, les récidivistes ont atteint le chiffre de 6.290 (5.274 hommes et 1.016 femmes), soit 83 0/0, c'est-à-dire une proportion

sensiblement plus forte encore que pendant les deux exercices précédents.

Ces récidivistes se classent ainsi qu'il suit, au point de vue du nombre de leurs condamnations antérieures :

1 condamnation.....	866	détenus ( 757 h. et 109 f.);
2 condamnations.....	820	— ( 702 — 118—);
3 à 5 condamnations...	2.173	— (1.822 — 351—);
6 à 10 condamnations...	1.769	— (1.452 — 317—);
Plus de 10 condamnations	662	— ( 541 — 121—).

En les classant d'après le temps écoulé depuis leur libération de la peine antérieurement subie, on relève les résultats suivants.

Sont devenus récidivistes :

Dans les 3 mois de leur libération.....	1.170	détenus ( 999 h. et 171 f.);
Plus de 3 mois et moins de 6 mois après.....	974	— ( 803 — 171 —);
Plus de 6 mois et moins d'un an après.....	1.210	— (1.014 — 196 —);
Plus d'un an et moins de 2 ans après.....	1.190	— ( 979 — 211 —);
Plus de 2 ans et moins de 3 ans après.....	686	— ( 589 — 97 —);
Au bout d'un temps plus long.....	1.060	— ( 890 — 170 —).

CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT RÉCIDIVISTES.

Le chiffre total des condamnés à l'emprisonnement détenus à la fin de l'exercice 1884-1885 était de 5.563 (4.712 hommes et 851 femmes). Sur ce nombre, les récidivistes ont atteint le chiffre de 3.138 (2.603 hommes et 535 femmes), soit 58 0/0 du chiffre total, proportion notablement supérieure à celle des exercices précédents, qui oscillait entre 45 et 48 0/0.

Ces récidivistes se classent ainsi qu'il suit, au point de vue du nombre de leurs condamnations antérieures :

1 condamnation.....	896	détenus (753 h. et 143 f.);
2 condamnations.....	641	— (522 — 119 —);
3 à 5 condamnations...	910	— (746 — 164 —);
6 à 10 condamnations..	577	— (490 — 87 —);
Plus de 10 condamnations	114	— ( 92 — 22 —).

En les classant d'après le temps écoulé depuis leur libération de la peine antérieurement subie, on relève les résultats suivants.

Sont devenus récidivistes :

Dans les 3 mois de leur libération.....	517	détenus (359 h. et 158 f.);
Plus de 3 mois et moins de 6 mois après.....	441	— (346 — 95 —);
Plus de 6 mois et moins d'un an après.....	633	— (545 — 88 —);
Plus d'un an et moins de 2 ans après.....	580	— (505 — 75 —);
Plus de 2 ans et moins de 3 ans après.....	367	— (329 — 38 —);
Au bout d'un temps plus long.....	593	— (513 — 80 —).

A la fin de l'exercice 1885-1886, le chiffre total des condamnés à l'emprisonnement détenus était de 5.859 (5.040 hommes et 819 femmes). Sur ce nombre, les récidivistes ont atteint le chiffre de 3.331 (2.878 hommes et 453 femmes), soit 57 0/0 du chiffre total, proportion un peu inférieure à celle de l'exercice précédent.

Ces récidivistes se classent ainsi qu'il suit, au point de vue du nombre de leurs condamnations antérieures :

1 condamnation.....	920	détenus (808 h. et 112 f.);
2 condamnations.....	729	— (642 — 87 —);
3 à 5 condamnations....	999	— (856 — 143 —);
6 à 10 condamnations...	430	— (371 — 59 —);
Plus de 10 condamnations	253	— (201 — 52 —).

En les classant d'après le temps écoulé depuis leur libération de la peine antérieurement subie, on relève les résultats suivants.

Sont devenus récidivistes :

Dans les 3 mois de leur libération.....	499	détenus (389 h. et 110 f.);
Plus de 3 mois et moins de 6 mois après.....	476	— (411 — 65 —);
Plus de 6 mois et moins d'un an après.....	715	— (644 — 71 —);
Plus d'un an et moins de 2 ans après.....	630	— (574 — 56 —);
Plus de 2 ans et moins de		

3 ans après.....	350 détenus (298 h. et 52 f.) ;
Au bout d'un temps plus long.....	661 — (562 — 99 —).

APPLICATION DE LA LOI SUR LES ENFANTS LAISSÉS SANS SURVEILLANCE.

Les statistiques pénitentiaires prussiennes contiennent, en outre, un tableau résumant les résultats de l'application de la loi du 13 mars 1878 sur les enfants laissés sans surveillance, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1878, date de la mise en vigueur de cette loi.

Le nombre des enfants placés, par application de cette loi, depuis sa mise à exécution, était, au 31 mars 1884, de 7.714 (1). Au 31 mars 1885, il était de 9.528, et s'était, par conséquent, accru en un an de 1.814, c'est-à-dire de 23,6 0/0. Au 1<sup>er</sup> mars 1886, enfin, il s'élevait à 11.101, chiffre qui accuse pour ce nouvel exercice, un accroissement de 1.573, c'est-à-dire 16 1/2 0/0.

Ces résultats sont éminemment satisfaisants, car personne ne contestera qu'il vaut mieux corriger les penchants vicieux des enfants abandonnés, en les plaçant dans des familles honnêtes ou dans des maisons d'éducation, que d'avoir, plus tard, à réprimer leurs actes coupables. M. le conseiller Illing, à qui revient l'honneur d'avoir pris l'initiative de la loi du 13 mars 1878, ne désespère point de voir un jour le nombre des enfants placés en surveillance dépasser celui des détenus.

Parmi les 11.101 enfants placés du 1<sup>er</sup> octobre 1878 au 31 mars 1886, il en restait en surveillance 9.747 à la fin de l'exercice; les 1.354 autres se classaient ainsi :

Décédés.....	222
Libérés provisoirement.....	319
Libérés définitivement.....	636
Partis dans d'autres conditions.....	177

Les 9.747 enfants qui étaient encore placés sous le régime de l'éducation forcée au 31 mars 1886, étaient répartis ainsi qu'il suit :

Dans des familles.....	4.348
Dans des établissements de l'État.....	5
Dans des établissements organisés par un groupe d'intérêts communs ( <i>Kommunalverband</i> ).....	707
Dans des établissements privés.....	4.687

(1) V. le *Bulletin*, 8<sup>e</sup> année, p. 951.

La dépense occasionnée par l'entretien des enfants abandonnés placés sous le régime de l'éducation forcée a été : pour l'exercice 1884-1885, de 1.378.430 marcs 81 pfennigs (1.723.038 fr. 51 c.); pour l'exercice 1885-1886, de 1.533.140 marcs 73 pfennigs (1.916.425 fr. 91 c.).

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1878, date de la mise en vigueur de ce régime, jusqu'au 31 mars 1886, les dépenses auxquelles son application a donné lieu se sont élevées, en totalité, à 6.092.949 marcs 15 pfennigs (7.616.186 fr. 44 c.). On voit quels sacrifices considérables l'État et les groupes d'intérêts communs se sont imposés dans des vues fort sages de préservation sociale, et l'on est heureux de constater que leurs efforts ont été récompensés.

GEORGES DUBOIS,  
*avocat à la Cour d'appel.*